



Centre de Loisirs ÉTÉ

Le RPI organise un accueil de loisirs cet été du **lundi 1 août au mercredi 24 août**

2022 inclus.

Il est ouvert aux enfants âgés de 4 à moins de 14 ans.

Il se déroule sur 3 après-midi de 14h à 18h (mardi, mercredi et jeudi) et 2 journées complètes de 9h à 18h (lundi et vendredi). L'inscription se fait au mois ou minimum pour 15 jours.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le portail e Ticket ou en Mairie et doivent impérativement être rendus complets le 30 juin dernier délai.

ATTENTION NOMBRE DE PLACES LIMITEES.



Pour toutes questions et problèmes des abonnés
N°vert : 0800 159 162

TARIFS ENFANTS DE LA CAPSO

	QF<617 €	618<QF<899	QF>900
1 enfant			
1 semaine	25.00 €	36.00 €	42.00 €
1 mois	72.00 €	107.00 €	128.00 €
2 enfants			
1 semaine	47.00 €	65.00 €	76.00 €
1 mois	141.00 €	198.00 €	231.00 €
3 enfants			
1 semaine	71.00 €	93.00 €	107.00 €
1 mois	210.00 €	278.00 €	324.00 €
+ de 3 enfants			
Par enfant supplémentaire 1 semaine	24 €	31 €	36 €
Par enfant supplémentaire 1 mois	70 €	93 €	108 €

AGENDA

Sam 18 Juin

Enquin lez Guinegatte

de la fête musicale

Salle des fêtes ENQUIN LES MINES

Gratuit

Buvette et petite restauration

20h 1ère partie acoustique de Laurine et Hugo

21h Concert des Jean-Michel

22h30 Soirée dansante

TOI, GAVROCHE !

Cie du Bonjour

A partir de 8 ans

Gavroche, La marionnette qui parle de liberté.

« Gavroche, c'est un petit bout d'homme qui n'a pas sa langue dans sa poche. Manipulé par Lucile Jacquemart, de la Compagnie du Bonjour, Gavroche est le personnage enfantin des Misérables de Victor Hugo. Petit rappel pour ceux qui l'auraient oublié, Les Misérables est un roman historique, social et philosophique où Jean Valjean est poursuivi toute sa vie pour avoir volé un morceau de pain étant jeune. »

En partenariat avec la Brouette Bleue

Dimanche 19 juin 15H30 à Enguinegatte Salle des Fêtes

Comité des FÊTES d'Enguinegatte

Dimanche 26 juin 2022

Ducasse d'Enguinegatte

Le comité des fêtes d'Enguinegatte organise son traditionnel repas dansant de ducasse à partir de 12h30, Salle des fêtes d'Enguinegatte

Animé par **Caroline et Frédéric**

Menu

Kir offert

Assiette campagnarde

Poulet rôti/Frites

Petits pois carottes

Fromages

Tarte à la crème

Café

Adulte 17 €

Enfant (-12 ans) 7 €

Inscriptions chez Valérie Molin au 1 rue de Serny à Enguinegatte
03 21 38 59 68 ou 07 81 33 87 36

accompagné du règlement avant le 15 JUIN. Possibilité de livraison

Animedia

EXPOSITION ŒUVRES ORIGINALES

Illustratrice SENG SOUN RATANAVANH

Du 08/06 au 10/07/2022

Prêtée par la Bibliothèque Départementale Robinson

Visible aux heures d'ouverture de la Médiathèque

Ateliers créatifs

- 15 juin de 15h à 16h30**
Parents-enfants : création d'un carnet et d'un tampon gomme-Gôûter offert
- 29 juin de 15h à 16h**
Atelier Kokeshis (poupées japonaises)
- 2 juillet de 10h à 11h30**
Atelier de l'association le Labo des couleurs « Petites choses de l'été »
À partir de 7 ans- Gratuit
-

Votre bulletin d'informations

EDITO



Les élections législatives (vote des députés) se dérouleront les **dimanches 12 et 19 juin 2022**. Les bureaux de vote seront ouverts de 8h00 à 18h00.

Les électeurs résidants à Enquin les Mines votent au bureau de vote n°1 en mairie 04 rue des Ecoles, les électeurs résidants à Enguinegatte votent au bureau de vote n°2 en mairie annexe 37 rue Longue.

Notre commune comptant plus de 1000 habitants, nous rappelons que conformément à l'article R60 du code électoral que les électeurs doivent présenter au moment du vote, en même temps que la carte électorale **un titre d'identité** ;

Pour prouver votre identité au moment de voter, vous pouvez présenter l'un des documents suivants :

- Carte nationale d'identité (valide ou périmée depuis moins de 5 ans)
 - Passeport (valide ou périmé depuis moins de 5 ans)
 - Carte vitale avec photographie
 - Carte du combattant (en cours de validité) avec photographie, délivrée par l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre
 - Carte d'invalidité (en cours de validité) avec photographie ou carte de mobilité inclusion (en cours de validité) avec photographie
 - Carte d'identité de fonctionnaire de l'État (en cours de validité) avec photographie
 - Carte d'identité avec photographie ou carte de circulation (en cours de validité) avec photographie, délivrée par les autorités militaires
 - Permis de conduire (en cours de validité)
- Permis de chasser (en cours de validité) avec photographie, délivré par l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS)

Les enfants fréquentant le service de restauration scolaire du RPI de l'Hermitage ont intégré la nouvelle cantine ce lundi 30 mai 2022, cette belle réalisation d'un cout total de 650 000 € n'a été possible que grâce aux aides financières reçues de l'Etat, du Département du Pas de Calais et de la Communauté d'Agglomération du Pays de St Omer. Ce qui représente 52 % du montant de la construction et des équipements, le restant à charge étant financé par le Regroupement Pédagogique de l'Hermitage. L'inauguration aura lieu en septembre, la population y sera conviée.

Les inscriptions pour le centre de loisirs du mois d'Aout sont ouvertes jusque fin juin. Le nombre de places étant limité, la priorité sera donnée aux enfants résidants Enquin lez Guinegatte et Erny St Julien.

Les dossiers d'inscription sont disponibles sur le portail informatique E Ticket ou en mairie. Pour tous renseignements sur le sujet s'adresser au 03 21 39 33 00 ou par mail : mairie-enquin@orange.fr

Hervé Dupont

Maire d'Enquin lez Guinegatte
Président du RPI de l'Hermitage



Juin 2022

Les Echos du conseil

Infos

Agenda

ENQUIN LEZ GUINEGATTE



LES ECHOS DU CONSEIL

Réunion du 17 mai 2022

Election d'un délégué suppléant au RPI

Rapporteur : Frédéric PICQUET

Par délibération du 9 juin 2020, Mme FLAHAUT Virginie a été élue suppléante de Mme GARCIA Isabelle. Suite à la démission de Mme FLAHAUT il convient de réélire un suppléant.

M DEHURTEVENT Jérôme se porte candidat et est élu à l'unanimité.

Tarifification cimetières

Rapporteur : Martine NOEL BULOT

Type	Année	Tarifs 2021	Tarifs au 01/06/2022
			inflation +1,6%
Columbarium	15	274,75 €	279,15 €
	30	480,55 €	488,24 €
	50	644,58 €	654,89 €
Emplacement cavurne 0,90 m ² (terrain nu) ENQUIN	15	43,87 €	44,58 €
	30	75,22 €	76,42 €
	50	100,28 €	101,89 €
Emplacement cavurne 1,20 m ² (terrain nu) ENQUIN	15	57,46 €	58,38 €
	30	100,28 €	101,89 €
	50	134,77 €	136,93 €
Cimetière ENGUINEGATTE			
Concession avec cave urne Reste 2 concessions	15	137,90 €	140,11 €
	30	206,85 €	210,16 €
	50	330,12 €	335,40 €

Concessions caveau		Tarifs au 01/06/2022	
	Base 2022 lissée	inflation +1,6%	
ENQUIN 3,5m ²	15	143,64 €	145,94 €
	30	232,44 €	236,16 €
	50	341,61 €	347,08 €
ENGUINEGATTE 3,5m ²	15	129,54 €	131,61 €
	30	168,72 €	171,42 €
	50	238,19 €	242,00 €
ENQUIN 5,75m ²	15	236,10 €	239,88 €
	30	381,31 €	387,41 €
	50	561,00 €	569,98 €
ENGUINEGATTE 5,75m ²	15	214,99 €	218,43 €
	30	269,26 €	273,57 €
	50	370,02 €	375,94 €

Tarifification salles des fêtes

Rapporteur : Frédéric PICQUET

2023			
TARIF 2022 + 1,6% inflation			
		Enquin	Enguinegatte
Repas			
Habitants de la commune	2 jours	271 €	204 €
Habitants hors commune	2 jours	513 €	385 €
Vin d'honneur (mariage uniquement) 1/2 journée			
Habitants de la commune		149 €	112 €
Habitants hors commune		247 €	185 €
Association loi 1901 à but non lucratif hors commune et hors réveillon		333 €	250 €
Association loi 1901 du lundi au jeudi		141 €	107 €
Entité professionnelle du lundi au jeudi		178 €	133 €
Sortie d'enterrement		53 €	53 €
Associations communales sous réserve contrat location		gratuit	gratuit

Vacataire salle des fêtes

Rapporteur : Michèle LALOY

Pour recruter un vacataire, 3 conditions doivent être réunies : Recrutement pour un acte déterminé, discontinu dans le temps et répondant à un besoin ponctuel, rémunération attaché à l'acte.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de recruter un vacataire pour la gestion de la salle des fêtes d'Enguinegatte pour la période du 01/04/2022 au 31/03/2023 et de fixer la rémunération de chaque vacation à l'indice brut 460 et indice majoré 403 au prorata du nombre d'heures effectuées.

Eclairage public Hameau du Transvaal

Rapporteur : Hervé DUPONT

L'éclairage public au hameau du Transvaal est alimenté par la commune d'Estrée Blanche. Auparavant supporté par la communauté d'Agglomération de Béthune Bruay, l'éclairage public est revenu dans les compétences de la commune d'Estrée Blanche. La commune va rénover la totalité de son éclairage public dont les points lumineux du hameau du Transvaal (4 points lumineux à changer sur 5).

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide de rembourser le remplacement des 4 points lumineux situés sur la commune d'Enquin à la commune d'Estrée Blanche, déduction faite de la subvention de la FDE perçue par la commune d'Estrée Blanche. Une convention sera mise en place afin de rembourser annuellement les consommations des 5 points lumineux du hameau du Transvaal.

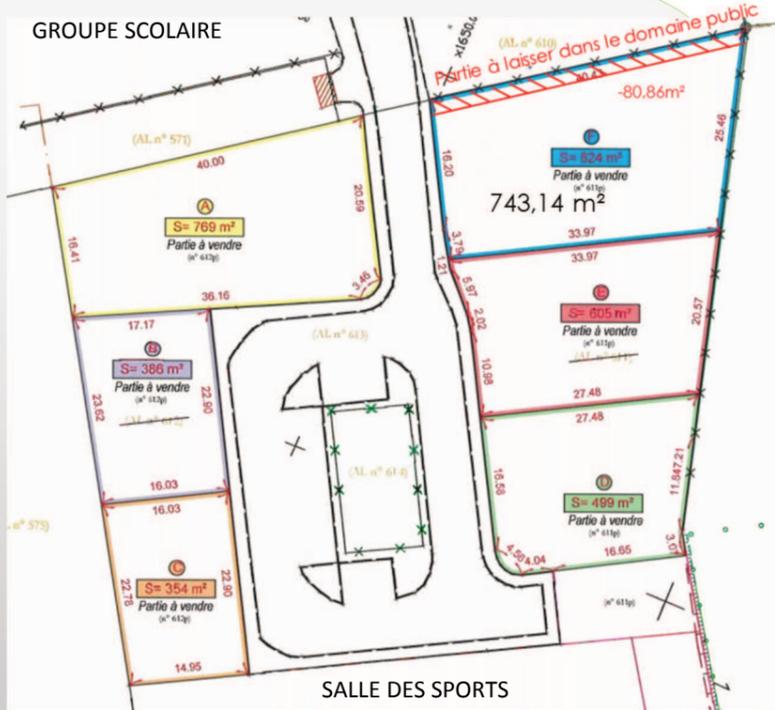
Terrains zone I AU

Rapporteur : Hervé DUPONT

La commune a fait l'acquisition en 2005 des terrains permettant la construction du Groupe Scolaire et de la salle des sports. A l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, les terrains situés devant la salle des sports ont été classés en Zone 1AU. Cette zone est destinée à être ouverte à l'urbanisation. Les voies publiques et les réseaux d'eau, d'électricité existant à la périphérie immédiate de la zone sont suffisants pour desservir les constructions à implanter. Les constructions sont autorisées sous la forme d'opérations d'aménagement d'ensemble. Un investisseur souhaite faire l'acquisition des 6 parcelles. Pour répondre aux contraintes d'aménagement du PLUI, 2 terrains seront libres de constructeurs, 2 terrains seront destinés à des primo accédants et 2 terrains seront vendus à des bailleurs sociaux.

La commune prendra à sa charge la modification de l'éclairage public, les poteaux étant implantés sur les terrains, ainsi que l'extension du réseau d'eau potable et le répercutera sur le prix de vente.

Après en avoir débattu le conseil municipal à 20 voix pour et 1 abstention, décide de vendre les terrains aux prix de 6 € le m² plus le coût de la modification de l'éclairage public et de l'extension du réseau d'eau potable. Les frais de bornage, frais de notaire, installation des compteurs d'eau et d'électricité, études d'assainissement et raccordement sur le réseau d'eaux pluviales sont à la charge de l'acquéreur.



Vente 26 rue des Ecoles

Rapporteur : Hervé DUPONT

Par délibération du 5 avril 2022, le conseil municipal a décidé de procéder à l'estimation de l'ensemble immobilier situé au 26 rue des Ecoles, deux bâtiments érigés sur les parcelles AB 37 et AB 38, en vue de sa vente.

Le conseil municipal ayant prit connaissance de l'estimation notariale du bien, décide à l'unanimité de le mettre en vente au prix de 175 000 €.

Le bien sera mis en vente à l'étude de Me GRELAT, GRELAT-LORQUIN et VERBECQ.